

Département : ARDECHE

République Française

Arrondissement : LARGENTIERE

Liberté – Egalité - Fraternité

Commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON

Date de convocation : 21 novembre 2022

Date d'envoi : 21 novembre 2022

Date d'affichage : 21 novembre 2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 50-2022
MARDI 29 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 2 – ROURE Christine à PERRIER Bernadette – MATHON Sébastien à ROUX Philippe.

Secrétaire de séance : MARTIN Marie-France.

OBJET : Subvention 2022 SEF SHOTOKAN (Club de karaté)

Le Maire rappelle que lors du vote des subventions à inscrire au budget 2022 (délibération n° 14-2022 du 12/04/2022) la subvention du SEF SHOTOKAN a été suspendue car le club avait interrompu ses activités pendant la crise sanitaire.

Considérant la reprise des activités du club à compter du mois de septembre 2022, le Maire propose d'allouer une subvention de 200 € au SEF SHOTOKAN, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote une subvention de 200 € à verser au SEF SHOTOKAN (Club de karaté) pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2022 ;
- Rappelle que le versement de cette subvention est subordonné à la réception du bilan financier et du procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de Séance,
Marie-France MARTIN



Le Maire,
Philippe ROUX

